



# VILLE D'UGINE

## DECISION DU MAIRE N°2025-17

### **Centre Socioculturel Eclat de Vie**

**Objet : Location minibus du 07 juillet 2025 au 1<sup>er</sup> août 2025**

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal, modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2024, notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant inférieur à 221 000,00 € HT, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants (y compris pour les marchés d'un montant supérieur à 221 000,00 € HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à une entreprise de location de minibus,

Vu la consultation engagée le 7 novembre 2024,

### **DECIDE**

Article 1 : la location de minibus est confiée à la société JEAN LAI RENT domiciliée 125 rue de la Dent de Cons – 73420 VOGLANS pour la période du 7 juillet 2025 au 1<sup>er</sup> août 2025 (pour 5200 kms)

Article 2 : Le montant de la location d'un véhicule selon les périodes demandées est fixé à :

#### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'Espace Jeunesse**

Catégorie	Périodes	Nbre de minibus	Tarif TTC / Véhicule	Kms suppl. TTC
Minibus 9 places	Du 7 juillet 2025 au 1 <sup>er</sup> août 2025	1	1 500,00 €	0,36 €

#### **Centre de Loisirs 3-11 ans**

Catégorie	Périodes	Nbre de minibus	Tarif TTC par véhicule	Kms suppl. TTC
Minibus 9 places	Du 7 juillet 2025 au 1 <sup>er</sup> août 2025	1	1 500,00 €	0,36 €

Généralités pour les différents lots :

- Véhicule équipé d'un panneau « transports d'enfants »
- Véhicule équipé d'un triangle et un gilet jaune
- Véhicule équipé d'un extincteur
- Possibilité d'avoir des véhicules équipés avec GPS
- Assurance franchise : 1 800,00 € (exclusion : dommage haut-sous bas de caisse, bris de glace, épave, soumis aux conditions générales de location)
- Inclus dans le forfait : remplacement des pneumatiques à usure, l'entretien, un véhicule de remplacement
- Livraison gratuite des véhicules au Pôle Activités du Centre Socioculturel Eclat de Vie sis 12 allée André Cerbonney à Ugine
- Conducteurs âgés de plus de 21 ans et ayant plus de 2 ans de permis

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Ugine, le 11 février 2025

Franck LOMBARD

Maire d'Ugine



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250211-DEC2025-17-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025

Publication : 18/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

